

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05.10.2012**

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne le Conseiller Bernard Niess secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07.09.2012

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CR de la réunion CM du 07.09.2012

3. PROGRAMME DES TRAVAUX EN FORET COMMUNALE ANNEE 2012

1. TRAVAUX D'EXPLOITATION – ETAT PREVISIONNEL DES COUPES

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du programme des travaux d'exploitation et de l'état prévisionnel des coupes pour l'année 2012,

a. Accepte les travaux d'exploitation suivants :

- Parcelle 4a, volume total 289 m³
 - montant prévisionnel des recettes brutes : HT 16260,00 €
 - montant prévisionnel des dépenses : HT 7700,00 €
- Parcelle 3c2, volume total 34 m³ (vente sur pied)
 - montant prévisionnel des recettes brutes : HT 230,00 €
 - montant prévisionnel des dépenses : HT 0,00 €
- Chablis, volume total 50 m³ (vente sur pied)
 - montant prévisionnel des recettes brutes : HT 2500,00 €
 - montant prévisionnel des dépenses : HT 1350,00 €

Toutes les dépenses s'entendent hors maîtrise d'œuvre.

b. Refuse les travaux d'exploitation suivants :

- Parcelle 1a, volume total 314 m³

c. Demande expressément le respect de la délibération du 11/02/2011 concernant les travaux de débardage.

2. TRAVAUX PATRIMONIAUX

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du programme de travaux patrimoniaux pour l'année 2012 :

- a. Accepte les travaux de maintenance et de sylviculture suivants :
- Travaux de maintenance sur périmètre de 5 km
- coût prévisionnel : HT 650,00 €
 - Dégagement/dépressage de la parcelle 3 (ancienne décharge)
- coût prévisionnel : HT 550,00 €
 - Nettoyement/dépressage/cloisonnement sur 4 ha en parcelle 4
- coût prévisionnel : HT 1088,00 €
 - Divers travaux sur lots de fonds de coupes sur 8 ha
- coût prévisionnel : HT 280,00 €

Tous les montants s'entendent hors maîtrise d'œuvre ;

- b. Refuse les travaux nettoyage/dépressage/cloisonnement sur 6 ha en parcelle 1 ;
- c. Charge la commission communale du contrôle des travaux.

4. **INFORMATION PLUI**

Le Maire commente l'échéancier du PLU Intercommunal et rappelle aux conseillers, que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en cours d'élaboration est amené à remplacer, à l'horizon début 2014, les PLU communaux en vigueur dans les communes de la Communauté des Communes du Pays de Wissembourg.

La Communauté des Communes bénéficie d'une subvention de l'Etat de l'ordre de 70 % du coût global de l'opération pour cette démarche qui anticipe une loi imposant aux communautés des communes de lancer un PLUI avant 2015.

Le PADD fixe les grands principes et objectifs à l'échelon communautaire, les zonages et les règlements se déclinent, à l'intérieur du document communautaire, à l'échelon des territoires communaux.

Pour une meilleure lecture du document en projet, il a été procédé à l'harmonisation, au niveau communautaire, de la dénomination et de la définition des zones.

Pour Seebach, les différentes réunions entre commission communale, bureau d'étude, techniciens, chambre d'agriculture, instances de l'état et acteurs locaux ont abouties au recadrage de certaines zones, notamment celles réservées aux sorties d'exploitations agricoles (Ac, Ace, Acc, Ach ...), à l'ajustement mineur des zones urbanisées, en particulier la zone UJ et à la création de nouvelles zones, pour exemple les zones destinées à l'agriculture (A) et les zones naturelles de la trame verte (Ntv).

Les modifications proposées au niveau des règles applicables aux différentes zones ne bouleversent pas l'économie générale du PLU actuel. Leur rédaction a été adaptée à l'évolution de la législation.

Les nouveaux plans de zonage et les principales modifications du règlement sont présentés au Conseil Municipal, qui en prend acte et valide leur transmission à la Communauté des Communes pour la suite de la procédure.

5. INFORMATION ZAC LES PRUNELLES

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du dossier ZAC « Les Prunelles » :

- la convention d'aménagement entre la SEMHA et la commune de Seebach a été signée ;
- l'acquisition foncière est entrée dans sa phase finale ;
- le découpage des parcelles à commercialiser est défini. La ZAC comprendra 29 lots pour maisons individuelles, allant de 5,34 à 7,06 ares, 10 lots pour maisons accolées et 6 lots pour l'habitat collectif intermédiaire ;
- la mise en œuvre de la ZAC se fera en 2 tranches ;
- le démarrage des travaux est prévu, pour la 1^{ère} tranche, en 2013 ;
- le choix du maître d'œuvre et le dossier de réalisation sont en cours.

6. INFORMATION SDIS

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Service Départemental d'Incendie et de Secours informant la Commune de la nomination du Sergent-chef Eric Kraemer en tant que chef de section de Seebach à compter du 1^{er} octobre 2012.

Le Sergent-chef Eric Kraemer succède dans cette fonction à l'Adjudant-chef Christophe Schneider, démissionnaire à effet au 1^{er} mars 2012.

Le Conseil Municipal remercie l'Adjudant-chef Christophe Schneider pour son engagement et le travail accompli au cours de ses 35 années de service et souhaite pleine réussite au nouveau chef de section dans sa nouvelle mission.

Le Maire
Théo Schimpf